

## PHI-1455 : ÉTHIQUE ET ENJEUX EN CRIMINOLOGIE

### SYLLABUS

D'une manière générale, l'éthique peut se définir comme la branche de la philosophie qui s'intéresse à la question du « devoir. » Que *dois-je* faire ? Comment *devrais-je* agir ? Quelle *devrait* être mon action dans telle ou telle circonstance ? Ces questions impliquent toutefois au préalable de pouvoir répondre à la question de savoir ce qui *oriente* ou *guide* un tel devoir : par rapport à quelle norme, à quel étalon, puis-je affirmer qu'une conduite est *bonne* au point qu'il faille la préférer à toute autre ? Au nom de quelle valeur – subjective ou objective, particulière ou universelle – telle action devrait-elle être estimée moralement *supérieure* à telle autre ? Confrontées à de telles questions, les théories éthiques se donnent pour tâche de dégager des principes d'action, d'identifier des critères permettant de distinguer le « bien » du « mal », les actes « moraux » des actes « immoraux. » Mais ces questions demeurent elles-mêmes tributaires d'une autre question, peut-être encore plus vertigineuse : que *peut* l'être humain ? S'agit-il d'un être libre, capable de réorienter sa vie à tout instant, grâce à la seule force de sa volonté ? Si oui, quelles sont les attentes légitimes que nous pouvons entretenir à son endroit et jusqu'où pouvons-nous le blâmer pour ses mauvaises actions ? Si non, cela signifie-t-il que nous ne pouvons rien exiger de lui, que nous devons nous résigner à observer son « destin » s'abattre sur lui comme s'il s'agissait d'une fatalité sans remède ?

Toutes ces questions prennent évidemment un sens particulier lorsqu'on les pose dans le contexte de la criminologie. La formation de criminologue, en tant qu'elle se rattache aux sciences sociales, se situe d'abord dans un contexte de *suspension du jugement moral*. En raison de sa vocation à saisir les causes du crime, la criminologie aspire en effet à la description neutre des phénomènes et non, par exemple, à leur condamnation ou à leur réprobation. Le **premier objectif** du cours sera en ce sens de réfléchir au rapport entre « regard scientifique » et « regard éthique », ainsi qu'aux conflits susceptibles de les opposer. Lorsque le criminologue pose des jugements moraux sur le monde, est-il encore criminologue ? Tel est le genre de questions qui retiendra alors notre attention.

Mais la formation de criminologue invite aussi à situer le questionnement à un autre niveau. À titre d'éventuel agent au classement des détenus dans les pénitenciers, d'agent de libération conditionnelle, d'agent de probation, ou encore de criminologue embauché et rémunéré par le système pénal, le futur criminologue sera amené à évoluer dans des univers où nombre de décisions éthiques auront en quelque sorte déjà été prises à sa place. Pourquoi punissons-nous ? Existe-t-il des justifications solides pour fonder l'incarcération durable des individus, et pour rendre éthiquement admissibles les souffrances qui accompagnent leur châtement ? En nous penchant sur le droit criminel et les différentes justifications philosophiques de la peine, le **deuxième objectif** du cours sera de faire ressortir les choix éthiques (parfois contradictoires comme nous le verrons) qui se trouvent déjà à l'œuvre à l'intérieur des institutions pénales, en plus de mettre en relief certains des autres choix possibles qui pourraient ou devraient être préférés à ceux qui prévalent aujourd'hui.

Enfin, puisque de nombreux criminologues risquent de travailler directement auprès de détenus ou de personnes trouvées coupables de crimes, il importe d'envisager les situations éthiquement délicates qu'ils pourraient rencontrer, à plus forte raison s'ils assument des fonctions associées de près ou de loin au pouvoir de l'État et à l'autorité. Confrontés à une population parfois marginalisée et fragilisée, certains pourraient également avoir à prendre des décisions éprouvantes, devoir choisir, par exemple, entre ce que leur dicte leur conscience et les attentes sociales multiples qui pèsent sur leur profession. Le **troisième objectif** du cours visera ainsi à interpeller le futur criminologue sur les dimensions éthiques les plus épineuses de son travail ainsi que sur le sérieux, voire la gravité, des responsabilités qui pourraient lui incomber.